



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	44
Votants par procuration	17
Absents	20
Total des votes	55

4.1

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 septembre 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. SCHLOSSER, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LEBOUCHER, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. ROMAIN, Mme DUTILLOY, M. RUEL, M. CANTELOUP, M. BURET, M. TIMON, Mme DAVY-COCHIN, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, M. MAUVIEUX, Mme OOSTERLINCK, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, Mme BREHIER, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, M. MARICOT, Mme BOURNISIEN, Mme POTTIER, Mme LEBLANC-LANDRIN, M. FOUCOURT, M. BERTHOU, M. LEROUX, M. RIPAUD

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, MME DA SILVA A M. LEROUX, MME KERAUDRAN A M. FOUCOURT, M. BONVOISIN A M. DROUET, MME DUONG A M. LAMY, M. MARIE A M. ROMAIN, M. DARMOIS A M. CANTELOUP, MME GAUTIER A M. MORDANT, MME TEMAGOULT A M. AUBE, MME MOUCHEL A M. TIMON, MME MANSOIS A M. RUEL, M. GENEY A MME DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU A MME DUTILLOY, M. VALLEE A MME LEBLANC-LANDRIN, MME BOQUET A M. LEBOUCHER, MME MONTIER A MME DE ANDRES, M. HERVIEU A M. FLAMBARD

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME DA SILVA, MME KERAUDRAN, M. BONVOISIN, MME DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, MME GAUTIER, MME TEMAGOULT, MME MOUCHEL, MME MANSOIS, M. GENEY, M. CHEVREAU, M. VALLEE, MME BOQUET, MME FOUTREL, M. HERVIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHARPENTIER

N°DEL_0133_2026 Modification du tableau des effectifs (01/10/2026): Suppression et création d'un poste d'adjoint technique responsable de restauration - Ecole Illeville sur Montfort

Suite au départ en retraite de l'agent titulaire du poste de responsable de cuisine en restauration sur place à l'école d'Illeville sur Montfort et afin d'assurer une continuité dans le fonctionnement du service de cantine scolaire, il apparaît nécessaire de remplacer l'agent.

Cependant, l'agent qui occupait le poste effectuait 26 heures hebdomadaires sur ses missions de restauration et 6 heures hebdomadaires sur des missions d'entretien des locaux pour la ville d'Illeville sur Montfort.

Lors des réflexions menées autour du remplacement sur le poste de responsable de cuisine, il a été acté que l'agent recruté n'effectuerait plus les 6 heures dédiées à des missions d'entretien (6 heures par semaine) mais uniquement les missions de restauration (26 heures par semaine).

Au regard de ces éléments, il est cohérent d'ajuster le temps de travail afin de correspondre aux besoins réels du service. L'agent est favorable à cette évolution.

La diminution du temps de travail étant supérieure à 10 %, cette modification implique la suppression du poste actuel à 32 heures sur le grade d'adjoint technique, puis la création d'un nouveau poste à 26 h pour assurer la continuité et la qualité de la restauration proposée aux enfants au sein de l'école d'Illeville sur Montfort.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°40-2026 en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente,

VU la délibération n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire à la Présidente en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

VU le tableau des effectifs de la commune ;

VU l'accord de l'agent pour la diminution de son temps de travail.

VU l'information donnée aux membres du Comité Social Territorial,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster le temps de travail afin de correspondre au fonctionnement réel du service et d'assurer la continuité du service public ;

CONSIDÉRANT que la diminution du temps de travail est supérieure à 10 %, impliquant la suppression du poste existant à 32 heures et la création d'un nouveau poste à 26 heure sur le grade d'adjoint technique,

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DE DÉCIDER** de supprimer le poste d'adjoint technique à 32 h 00 hebdomadaires sur le poste de responsable de restauration à l'école d'Illeville sur Montfort inscrit au tableau des effectifs ;
- **DE CRÉER** un poste d'adjoint technique à 26 h 00 hebdomadaires afin d'assurer la production des repas proposés aux enfants au sein de la cantine, et puisque l'agent n'assurera plus les 6 h 00 initialement dédiées à des missions d'entretien,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2026,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au chapitre 012,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son Représentant à signer les actes relatifs à cette décision,

Pont-Audemer, le 17 septembre 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

de Andres



Carole DE ANDRES